



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 21 mai 2015

---

Spécialités infirmières :

**L'Ordre national des infirmiers demande une reconnaissance pleine et entière du LMD.**

**Ce jeudi 21 mai 2015, les infirmiers anesthésistes lancent un mouvement de grève national. Ce même jour se tiennent les journées d'Etude et de Perfectionnement de l'UNAIBODE à Lyon. Et si nous faisons de cette journée une journée nationale de reconnaissance du LMD des spécialités infirmières ?**

L'Ordre national des infirmiers exprime sa solidarité avec les représentants des IADE qui manifestent en ce jeudi 21 mai. Pourquoi ? Parce que la profession infirmière a droit à une reconnaissance pleine et entière de son intégration dans le processus Licence-Master-Doctorat. Les infirmiers anesthésistes n'ont eu la reconnaissance du niveau master qu'en 2014 alors que l'intégration dans le processus LMD de la profession infirmière date de 2010. Pour autant cette reconnaissance du diplôme ne s'est pas accompagnée de la reconnaissance indiciariaire qui aurait dû être son corollaire.

Et que dire des autres spécialités infirmières, infirmières puéricultrices diplômées d'Etat et infirmières de bloc opératoire diplômées d'Etat qui n'ont toujours pas bénéficié de la reconnaissance de leur diplôme au niveau master ?

*« Les IADE et maintenant les IBODE, demain les infirmières puéricultrices et, avec la future loi de modernisation du système de santé, les infirmières en pratique avancée sont membres d'une profession à part entière dont les compétences, les missions et les actes sont de haute expertise et de haute technicité »* explique Didier BORNICHE, président de l'Ordre. *« Les pouvoirs publics ne sauraient ignorer plus longtemps ce rôle clef tant sanitaire que social reconnu et plébiscité par la population. L'intégration dans le processus LMD a participé de cette reconnaissance mais il faut aujourd'hui sans tarder le parachever y compris sur le plan de la reconnaissance financière. »*

S'agissant des IBODE, la reconnaissance d'un exercice exclusif par le décret du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire a constitué une indéniable avancée mais celle-ci devrait désormais s'accompagner d'un achèvement de la réingénierie du diplôme d'Etat IBODE et de sa reconnaissance au grade Master.

Quant à la spécialité d'infirmière puéricultrice, la reprise des travaux de réingénierie la concernant est en attente depuis de trop nombreuses années alors qu'elle est une exigence afin d'aboutir à un niveau de sortie de la formation au grade Master pour une politique ambitieuse de qualité de la prise en charge de la petite enfance.

Peut-on prétendre moderniser le système de santé sans prendre en compte ces exigences qui concernent des milliers de professionnels infirmiers agissant quotidiennement au cœur du soin et de la prise en charge de millions de patients et d'usagers ?

### **À propos de l'Ordre national des infirmiers**

*Avec plus de 170 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Chargé par la loi de veiller au maintien des principes éthiques et au développement des compétences, indispensables à l'exercice de la profession, l'Ordre contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*

Contact presse :

**Vianney Le Parquic – Confluence**  
01 40 07 34 22  
[vianney.leparquic@confluence.fr](mailto:vianney.leparquic@confluence.fr)

**Karim Mameri - Secrétaire général**  
[secretariatgeneral.cnoi@ordre-infirmiers.fr](mailto:secretariatgeneral.cnoi@ordre-infirmiers.fr)